

Questions orales

n'est-il pas vrai que la Banque du Canada est intervenue pour maintenir la valeur du dollar canadien à ce niveau?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce que je dis, c'est que cela résulte des exigences du marché, car le dollar canadien a fluctué librement et sa valeur s'est stabilisée, ainsi que le député l'a signalé, à peu près au niveau de celle du dollar américain. S'il donne à entendre à la Chambre que la valeur du dollar canadien devrait être supérieure à celle du dollar américain, il devrait songer non seulement à nos importations mais aussi à notre commerce d'exportation qui est orienté surtout vers le marché américain; par ailleurs, il devrait tenir compte de ce que nos exportations vers l'Europe et le Japon ont été très fortement bénéficiaires. Ce sont donc les forces du marché, laissées à elles-mêmes, qui ont déterminé la valeur de notre dollar et placé les Canadiens dans une position vraiment très favorable.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence autorise le député de York-Sud à poser une autre question supplémentaire, mais à mon avis, la série de questions que le député a posées à proprement parler ne se rattachait pas à la question que le chef de l'opposition a posée au début. Quoi qu'il en soit, le député peut poser sa question supplémentaire, après quoi nous reviendrons à la question initiale et ce sera le tour notamment des députés de Northumberland-Durham, de Saint-Jean-Est et de Témiscamingue de poser d'autres supplémentaires.

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—PROPOSITION DE RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE POUR COMPENSER L'AUGMENTATION DE CELLE DE L'ONTARIO

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme je ne puis obtenir de réponse à mon autre question, puis-je en modifier légèrement le sujet et demander au ministre, puisqu'il dit avoir constaté dans le rapport de Statistique Canada que le tiers de l'augmentation du coût de la vie était attribuable à la hausse de la taxe de vente en Ontario, s'il est prêt à prendre maintenant des mesures, comme je le lui recommande, afin de réduire la taxe de vente fédérale à un niveau permettant de réparer le mal causé par l'imposition d'une taxe de vente plus élevée en Ontario?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'engager dans une discussion aussi manifestement politisée mais je dois dire que le gouvernement a réagi de deux manières devant la hausse du coût de la vie: tout d'abord, il veut voir à augmenter à l'échelle mondiale l'approvisionnement des produits et des denrées agricoles, puisque fondamentalement le problème que pose l'augmentation du coût de la vie en est un d'approvisionnement; et, en deuxième lieu, il va s'efforcer d'augmenter le revenu disponible des particuliers en réduisant les impôts, en supprimant toutes les taxes fédérales de vente sur les aliments et les breuvages, sauf l'alcool, et en abolissant la taxe de vente fédérale sur les vêtements et les chaussures des enfants...

M. l'Orateur: A l'ordre.

[M. Lewis.]

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—L'EFFET DE L'AUGMENTATION DE LA TAXE DE VENTE EN ONTARIO

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de Statistique Canada. Étant donné le parti pris très nettement politique du communiqué publié ce matin par Statistique Canada...

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: ... et compte tenu du fait qu'aucune taxe provinciale de vente au détail n'a de conséquence sur le prix des produits alimentaires et que, pareillement, aucune taxe provinciale de vente actuelle, ni aucune nouvelle taxe, ne peut avoir d'effet sur le logement, le ministre qui a autorisé ce communiqué peut-il nous expliquer en quelques mots comment il se fait qu'un tiers des groupes de produits pour l'ensemble du pays est relié à la hausse de la taxe de vente en Ontario?

Des voix: Bravo!

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député et à la Chambre que je ne rédige pas moi-même les communiqués de Statistique Canada. Ceux-ci sont rédigés suivant les termes du mandat de Statistique Canada, ce qui indique bien l'objectivité de l'organisme lui-même.

M. Lawrence: J'ai une autre question supplémentaire. Le ministre serait-il assez bon de demander à ses hauts fonctionnaires de Statistique Canada d'expliquer, à l'intention du public et surtout des députés à la Chambre, comment un tel bricolage politique a pu s'insinuer dans un communiqué de cette nature?

Des voix: C'est honteux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Témiscamingue a la parole.

M. Gillespie: J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'estime que le genre de déclaration que vient de faire le député d'en face n'a pas sa place à la Chambre. Le député sait parfaitement bien que les hauts fonctionnaires ne peuvent se défendre. S'il ne peut accepter la vérité au sujet de l'objectivité de cet...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a donné la parole au député de Témiscamingue qui veut poser une question supplémentaire.

* * *

[Français]

LES FINANCES

LA MAJORATION DU TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRE PAR LA BANQUE DU CANADA—CONSULTATION PRÉALABLE AVEC LE GOUVERNEMENT—POUR PARLERS ENTRE LE GOUVERNEUR ET L'ORGANISATION BANCAIRE AMÉRICAINE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances.